

DEPARTEMENT DU VAR**ARRONDISSEMENT DE TOULON**

publié le 03/04/26

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Présents et représentés | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 33 | 33 | 33 |

26-DCM-DGS-019

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 27 MARS à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance d'installation et pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, en séance publique, à l'Espace des Arts, sous la Présidence Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 23 mars 2026.

OBJET : **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTIONS DES REPRESENTANTS ELUS**

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO - Mme Annick DUCARRE - Mme Cécile CRISTOL - M. Jean-Marc ILLICH - Mme Isabelle ROGER - Mme Valérie CAMPENS - M. Christian GARNIER - Mme Chantal JOVER - M. Ruddy GUIGGIA - Mme Isabelle LENOIR - M. Bernard LEJEUNE - Mme Chantal ROUZIER - M. Gaëtan SWINNEN - Mme Mylène SORIANO - Mme Valérie RIALLAND - M. Elian DEVESA - Mme Céline PRATI - M. Thierry MIMOUNI - Mme Dominique ROLLAND – M. Gabriel LADOUCE - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. Thomas MICHEL à Christian GARNIER – Mme Martine CABOT à Mme Valérie RIALLAND.

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

M. STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Le conseil municipal a fixé à 10 outre Le Maire, président de droit, le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS.

Ces membres sont répartis en 2 collèges distincts :

- 5 membres élus parmi mes conseillers municipaux en exercice
- 5 membres nommés parmi les représentants d'associations œuvrant dans le domaine social.

Il convient de procéder à la désignation des 5 membres du conseil municipal (article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles), les représentants de la société civile seront quant à eux nommés par arrêté du Maire.

26-DCM-DGS-019

Il s'agit d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il vous est proposé par conséquent, compte tenu de ce qui précède, de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal au conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que :

- Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges à pourvoir qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non-pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats (article R.123-15 du CASF).

- Ne peuvent siéger au conseil d'administration les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au Centre Communal d'Action Sociale (article R.123-15 du CASF).

Les listes peuvent être déposées juste avant le vote.

Pour la liste « Le Pradet que nous aimons », les 5 candidats sont : Mme Magali VINCENT, Mme Chantal JOVER, M. Eric GALIANO, Mme Mylène SORIANO, Mme Isabelle LENOIR.

Pour la liste « Pour les pradétans » : les candidats sont Mme Martine CABOT et M. Gabriel LADOUCE.

➤ Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

Résultats du vote :

7 voix pour la liste proposée par « Pour les pradétans »

24 voix pour la liste proposée par « Le Pradet que nous aimons »

2 abstentions (Mme THOMAS et M. BAILLOUX)

S'agissant d'une élection à la proportionnelle au plus fort reste, compte-tenu que 5 sièges sont à pourvoir, sont élus :

- **Mme VINCENT**
- **Mme JOVER**
- **M. GALIANO**
- **Mme SORIANO**
- **Mme CABOT.**

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS



| CÉT ACTE PEUT ETRE CONTESTE |
|--|
| LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS |
| - Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr . |
| - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus. |